

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 6 décembre 2016 à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Lise Crêtes et Philippe Labelle.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétair.e trésorière, occupe le siège de secrétair.e d'assemblée.

2016-12-204

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement.

2016-12-205

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout du point 2.12 Tourisme Outaouais - adhésion.

Adoptée unanimement.

2016-12-206

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Adoptée unanimement.

2016-12-207

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 30 novembre 2016

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (34 242,12\$) et à payer (44 748,32\$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Lise Crêtes et Raymond Blais. Les comptes payés, le rapport des journaux de salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 30 novembre 2016.

Adoptée unanimement.

Note : la directrice générale/secrétair.e-trésorière, Julie Jetté, dépose la démission de la conseillère, Darquise Vallières, à titre de conseillère au siège numéro six (6) portant la date du 10 novembre 2016.

AVIS DE MOTION : avis est donné par la conseillère, Lise Crêtes, à l'effet qu'un règlement de concordance concernant le règlement modificateur 2015-278 modifiant le schéma d'aménagement de la MRCVG sera déposé pour adoption à une séance ultérieure et qu'il y aura dispense de lecture.

AVIS DE MOTION : avis est donné par le conseiller, Philippe Labelle, à l'effet qu'un règlement de concordance concernant le règlement modificateur 2015-279 modifiant le schéma d'aménagement de la MRCVG sera déposé pour adoption à une séance ultérieure et qu'il y aura dispense de lecture.

2016-12-208

Renouvellement entente de déneigement et sablage chemin Bois-Franc 2016-2017

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield offre, par résolution, à la Municipalité de Cayamant de prolonger l'entente pour le déneigement et le sablage du chemin Bois-Franc ;

ATTENDU QUE la résolution de renouvellement est faite incluant une augmentation de quatre pour cent (4%) des coûts pour 2016-2017 ;

ATTENDU QUE le montant total est de 2 703,31\$;

ATTENDU QUE le conseil juge raisonnable le coût de l'augmentation ;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services suivant ledit contrat et est en accord avec toutes les conditions, et ce, depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de renouveler l'entente pour les mêmes conditions que les années précédentes exception faite, de la contrepartie, tel que ci-haut décrite.

Adoptée unanimement.

2016-12-209

Adhésion – Forfait Clé en main CHGA pour 2017

ATTENDU QUE le forfait Clé en main de CHGA est connu de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le forfait permet à la Municipalité de profiter de rabais ;

ATTENDU QUE la Municipalité aura une visibilité constante à la radio communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que le conseil municipal adhère au forfait 2017 auprès de la radio communautaire CHGA.

Le vote est demandé par la Mairesse : 4 pour 1 contre

Adoptée.

2016-12-210

Fermeture du bureau – congé des fêtes- et fermeture de l'année 2016

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 pour la période des fêtes et les 5 et 6 janvier 2017 inclusivement pour effectuer la fermeture d'année 2016 - le bureau sera fermé au public.

Le bureau ouvrira au public à compter du 9 janvier 2017 dès 8h00.

Adoptée unanimement.

2016-12-211

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a fixé ses dates en tenant compte des réunions prévues à la MRCVG pour 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 aient lieu à **19h00, à la salle municipale sise au 6, chemin Lachapelle, Cayamant, Québec**, aux dates suivantes :

16 janvier 2017	7 février 2017	7 mars 2017
4 avril 2017	2 mai 2017	6 juin 2017
4 juillet 2017	9 août 2017	6 septembre 2017
3 octobre 2017	14 novembre 2017	5 décembre 2017

Adoptée unanimement

2016-12-212

Nomination de chemin – confirmation chemin Côteau

ATTENDU QU'une révision de la nomination de chemins sur le territoire de Cayamant a été effectuée ;

ATTENDU QUE la commission de Toponymie du Québec doit analyser la demande de nomination ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble souhaite voir nommer son chemin du nom de « chemin Côteau » ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que le nouveau chemin désigné comme étant le lot 29-30, rang 9, canton de Dorion d'une distance approximative de 210 mètres soit nommé chemin Côteau (chemin privé).

Il est également résolu que cette résolution soit expédiée à la Commission de toponymie du Québec pour analyse et officialisation et qu'advenant son acceptation, soit expédiée au service 9-1-1 ainsi qu'à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, la désignation du chemin officiel.

Adoptée unanimement

2016-12-213

Nomination de chemin – confirmation chemin Alex

ATTENDU QU'une révision de la nomination de chemins sur le territoire de Cayamant a été effectuée ;

ATTENDU QUE la commission de Toponymie du Québec doit analyser la demande de nomination ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble souhaite voir nommer son chemin du nom de « chemin Alex » ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que le nouveau chemin sur une partie du lot 20, rang 9, canton de Dorion d'une distance approximative de 1000 mètres soit nommé chemin Alex (chemin privé).

Il est également résolu que cette résolution soit expédiée à la Commission de toponymie du Québec pour analyse et officialisation et qu'advenant son acceptation, soit expédiée au service 9-1-1 ainsi qu'à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, la désignation du chemin officiel.

Adoptée unanimement

2016-12-214

Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) - appui à la demande d'autorisation d'augmentation de la puissance émettrice au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

ATTENDU QUE la puissance émettrice de la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) ne rejoint pas l'ensemble de la population de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que dans certains secteurs, le signal est faible ou inexistant ;

ATTENDU QUE la tour actuelle, située dans la municipalité de Blue Sea et datant des années 70, est désuète et ne répond plus aux exigences du Code du bâtiment ;

ATTENDU QUE *la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) est le seul intervenant de première ligne en communication dans les situations d'urgence pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ne possédant qu'un seul émetteur, elle est vulnérable en cas de panne;*

ATTENDU QUE *plus d'un million de véhicules transitent chaque année par le Parc La Vérendrye, et les TNO que ce soit pour le travail ou les loisirs et que présentement aucun média ne peut rejoindre ces gens advenant une situation d'urgence ;*

ATTENDU QUE pour ses raisons la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation d'augmenter les paramètres de sa puissance émettrice ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes propose et il est résolu :

D'appuyer la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) dans sa demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'augmentation des paramètres de sa puissance émettrice.

Le vote est demandé par la Mairesse : 4 pour 1 contre

Adoptée.

2016-12-215

Annulation de la résolution AR13-06-142 – et autorisation au coordonnateur préventionniste relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution AR13-06-142 par la municipalité de Cayamant en date du 3 juin 2013, relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE cette résolution était nominative et qu'elle autorisait l'accès spécifiquement au coordonnateur préventionniste alors en poste à la MRCVG ;

ATTENDU QUE le départ du coordonnateur préventionniste de la MRC nommé à ces résolutions suite à leur adoption ;

ATTENDU QUE la résolution 2016-R-AG229 adoptée par le Conseil de la MRCVG en date du 16 août 2016, demandant aux municipalités locales de modifier leur résolution pour la rendre non nominative, afin d'autoriser le coordonnateur préventionniste en poste à la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour chacune des municipalités locales ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'annuler la résolution AR13-06-142 qui était nominative et il est résolu d'autoriser le coordonnateur préventionniste de la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement.

2016-12-216

Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Attendu que le conseil municipal de Cayamant a demandé une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux sur les chemins Monette et Petit-Cayamant ;

Attendu que la députée Stéphanie Vallée a accordé une subvention de 32 435\$ pour l'année 2016-2017 ;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 32 435\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu d'informer le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux que les travaux sur les chemins Monette et Petit-Cayamant sont complétés et de demander au Ministre de verser à la municipalité les 32 435\$ de la subvention accordée.

Adoptée unanimement

2016-12-217

Demande à Hydro-Québec

ATTENDU QU'Hydro-Québec a fait l'examen en 2013-2014 des problèmes de pannes électriques à Cayamant ;

ATTENDU QUE, depuis des travaux importants de mise à niveau ont été réalisés sur le réseau électrique alimentant le territoire de Cayamant ;

ATTENDU QUE de 2015 à 2016 le nombre de pannes a augmenté ;

ATTENDU QUE selon les données les pannes sont, d'ordre général, liées à la végétation, et ce, malgré toutes les sommes mises pour augmenter la capacité du réseau ;

ATTENDU QUE le travail fait sur le terrain a été principalement du déboisement ;

ATTENDU QUE le travail d'élagage serait approprié et nécessaire ;

ATTENDU QUE l'élagage aurait pour résultat d'éviter les pannes à répétition en plus de prévenir les incendies de forêt, l'un de nos grands risques en sécurité civile pour Cayamant ;

ATTENDU QUE les gens de Cayamant ont besoin d'un service électrique à la hauteur tout comme les gens demeurant dans les grands centres urbains ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est sensible au problème électrique que vit sa population et à la sécurité de nos citoyens et de leurs biens ;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que c'est son devoir de demander à Hydro-Québec d'intervenir sur le territoire à nouveau afin que la population soit en sécurité ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de la Municipalité demande à Hydro-Québec de faire une analyse complète des problèmes liés aux nombreuses pannes répétitives que vit le village de Cayamant. Que ce soit autant les pannes de courtes et de longues durées, les pannes causes des dommages continuellement à Cayamant. Il est également résolu de demander à Hydro-Québec que le travail d'élagage soit fait sur notre réseau. Il est également résolu de faire parvenir la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles, M. Michael D. Penner, président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec, Mme Julie Léonard, responsable, conseillère relation avec le milieu, Mme Stéphanie Vallée, ministre Responsable de l'Outaouais, M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité Publique.

Adoptée unanimement

2016-12-218

Demande d'appui – Demande de Low pour un Super CLSC/clinique

ATTENDU QUE la Municipalité de Low fait une demande pour obtenir un Super CLSC/clinique ;

ATTENDU QUE la depuis la restructuration du CLSC a un impact négatif sur la qualité des services offerts sur leur territoire ;

ATTENDU QUE pour eux ce sont des services de santé très importants ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant appui la Municipalité de Low dans leurs démarches pour l'obtention d'un Super CLSC/clinique (CLSC avec réception). Il est également résolu de faire parvenir notre résolution d'appui au Ministre de la Santé et des Services sociaux M. Gaétan Barrette ainsi qu'à Mme Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Adoptée unanimement

2016-12-219

Adhésion – Tourisme Outaouais

ATTENDU QUE la Municipalité veut se faire connaître et une visibilité plus grande ;

ATTENDU QU'IL est important d'être visible et de se faire valoir dans les grands centres afin d'attirer le tourisme à Cayamant ;

ATTENDU QUE pour les gens des grands centres recherchent la quiétude, la nature et les grands espaces que nous avons à Cayamant ;

ATTENDU QU'ÉCONOMIQUEMENT il est souhaitable que Cayamant bénéficie de retombées touristiques ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant adhère à Tourisme Outaouais pour l'année 2017 au prix de 250\$.

Adoptée unanimement

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

2016-12-220

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h23.

Adoptée unanimement.

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute une chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

Chantal Lamarche, mairesse